



NOTE EXPOSANT LES RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT



CLIENT : VILLE DE PONTARLIER
ADRESSE : MAIRIE DE PONTARLIER
56, RUE DE LA REPUBLIQUE
B.P. 259
25304 PONTARLIER CEDEX
CONTACT : M. OLIVIER FERRY
N° RAPPORT : RAP3-A1902-010
VERSION : 2

SOMMAIRE

1. MODALITES DE LA CONSULTATION	3
2. SYNTHESE DE LA CONSULTATION.....	3

1. MODALITES DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article R572-9 du code de l'environnement, le projet de PPBE des grandes infrastructures routières de la Ville de Pontarlier a été mis à la disposition du public pour une durée de deux mois, du 10 mars au 10 mai 2019 **sur le site internet** de la Ville : www.ville-pontarlier.fr, Rubriques : Vivre à Pontarlier / Transports / circulation / Enquête publique , mais également **en version papier** dans les locaux de la Mairie de Pontarlier, Hôtel de Ville – 56 rue de la République, Direction de l'Ingénierie et de la Transition Energétique, au 5ème étage.

Le public pouvait, dans le même temps, faire part de ses observations, remarques, avis :

- soit par courrier postal adressé à la Mairie de Pontarlier, BP 259, 25304 Pontarlier cedex ;
- soit par courriel à l'adresse mairie.pontarlier@ville-pontarlier.com ;
- soit sur un registre mis à sa disposition dans les locaux de la Mairie de Pontarlier, Hôtel de Ville, 56 rue de la République, Direction de l'Ingénierie et de la Transition Energétique au 5ème étage.

2. SYNTHESE DE LA CONSULTATION

À l'issue de la période de consultation, deux observations ont été recueillies à l'aide des moyens suivants :

- sur le registre papier mis à disposition à l'Hôtel de Ville ;
- par courrier postal.

Celles-ci portent sur les thématiques suivantes :

- propositions d'actions pour lutter contre le bruit routier ;
- mise en place d'une politique de stationnement plus restrictive ;
- développement du réseau de transports en commun à l'échelle de la communauté de communes ;
- développement des mobilités douces ou actives ;
- bruits de chantier liés aux travaux de l'Îlot Saint-Pierre.

Les réponses apportées à ces observations par la Ville de Pontarlier sont présentées ci-dessous :

- propositions d'actions pour lutter contre le bruit routier à l'échelle du territoire communal et plus particulièrement de la rue des Écorces

La Ville de Pontarlier se montre sensible aux actions proposées pour réduire le bruit routier. Cependant, il est utile de préciser que :

- la mise en œuvre d'aménagements de la voirie routière (ralentisseurs, plateaux, rétrécissements de chaussée, chicanes, traitements de trajectoire...) doit veiller à la bonne cohérence entre l'aménagement et son environnement. En effet, l'effet favorable sur l'environnement sonore en raison de l'abaissement des vitesses pratiquées peut être annihilé par un comportement plus agressif des automobilistes ;
- dans un milieu urbain avec des véhicules circulant à des vitesses peu élevées, le revêtement de chaussée ne représente qu'un moyen limité de réduction du bruit routier de par sa faible efficacité aux vitesses urbaines. Il est également utile de rappeler que la Ville procède chaque année au renouvellement d'enrobés de chaussée pour 700 000 € dans le cadre de son programme Voirie.
- la création de zones 30 constitue donc une action efficace pour réduire l'émission sonore d'une infrastructure routière, à condition que la vitesse pratiquée soit effective et respecte la vitesse réglementaire.

- mise en place d'une politique de stationnement plus restrictive

La Ville de Pontarlier a fait le choix de préserver le stationnement en centre-ville et de garantir sa gratuité afin de faciliter le déplacement des usagers. Néanmoins, cet espace public doit être partagé et chacun doit faire preuve de civisme afin d'assurer la fluidité de la circulation, la rotation des véhicules et ainsi participer au dynamisme du centre-ville.

- développement du réseau de transports en commun à l'échelle de la communauté de communes

La Ville de Pontarlier souhaite rappeler que le réseau de transports en commun a fait l'objet d'une récente restructuration avec pour objectif de préserver l'offre de transport collectif sur la commune, et que ce défi a été relevé puisque les coûts d'exploitation ont été revus à la baisse, tout en assurant des solutions de mobilité sensiblement équivalentes au service précédent. C'est donc un tout nouveau réseau, plus adapté et plus moderne qui s'offre aux administrés.

De plus, il est utile de préciser que la gestion des transports et des déplacements n'est pas une compétence exercée par la communauté de communes du Grand Pontarlier en lieu et place des communes.

- développement des mobilités douces ou actives

La Ville de Pontarlier a procédé, à ce jour, à l'aménagement de 17 kilomètres de chemins cyclables sur l'ensemble du territoire communal et a mandaté un cabinet spécialisé pour l'élaboration d'un schéma directeur Vélo.

- bruits de chantier liés aux travaux de l'Îlot Saint-Pierre

Les travaux engagés dans le cadre de ce projet urbain entraînent effectivement une modification de l'environnement sonore de la rue des Écorces en raison de la circulation de véhicules liés à l'activité du chantier. La Ville de Pontarlier souhaite cependant préciser que cette gêne n'est que temporaire.

ORFEA Acoustique Normandie-Caen
Centre Odyssée - Bât. F.
4 avenue de Cambridge
14200 Hérouville Saint Clair
T : 02 31 24 33 60 / F : 02 31 24 36 14
agence.caen@orfea-acoustique.com

ORFEA Acoustique Bretagne-Rennes
Rue de la Terre Victoria
Parc d'affaires Edonia – Bâtiment B
35760 Saint Grégoire
T : 02 23 40 06 06 / F : 02 23 40 00 66
agence.rennes@orfea-acoustique.com

Agence de PARIS
11 rue des Cordelières
75013 Paris
T : 01 55 06 04 87
F : 05 55 86 34 54
agence.paris@orfea-acoustique.com

Siège social et agence de BRIVE
33 rue de l'Île du Roi - BP 40098
19103 Brive Cedex
T : 05 55 86 34 50
F : 05 55 86 34 54
agence.brive@orfea-acoustique.com

Agence de LIMOGES
22 rue Atlantis, immeuble Antarès
Parc d'Ester - BP 56959
87069 Limoges Cedex
T : 05 55 56 31 25 / F : 05 55 86 34 54
agence.limoges@orfea-acoustique.com

Agence d'ANTONY
5-7 rue Marcelin Berthelot
92160 Antony
T : 01 46 89 30 29
F : 01 55 59 55 60
agence.orly@orfea-acoustique.com

Agence de GONESSE
20/24 rue Gay Lussac - Bât. Costralo
95500 Gonesse
T : 01 39 88 69 25
F : 01 55 59 55 60
agence.roissy@orfea-acoustique.com

Agence de BORDEAUX
8 rue du Pr. André Lavignolle - Bât. 3
33049 Bordeaux Cedex
T : 05 56 07 38 49
F : 05 56 10 11 71
agence.bordeaux@orfea-acoustique.com

Agence de CLERMONT-FERRAND
222 boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand
T : 04 73 83 58 34
F : 04 73 74 35 46
agence.clermont@orfea-acoustique.com

Agence de POITIERS
Centre d'affaires Antarès
BP 70183 Téléport 4
86962 Futuroscope Chasseneuil
T : 05 49 49 48 22 / F : 05 49 49 41 24
agence.poitiers@orfea-acoustique.com

Agence de LYON
Villa Créatis - 2 rue des Mûriers
69009 Lyon
T : 04 78 36 35 30
F : 05 55 86 34 54
agence.lyon@orfea-acoustique.com

Agence de VALENCE
28 rue Paul Henri Spaak
26000 Valence
T : 04 75 25 50 18
F : 05 55 86 34 54
agence.valence@orfea-acoustique.com



www.orfea-acoustique.com



ORFEA Acoustique - SARL au capital de 100 000 €
SIRET 414 127 092 000 16 | RCS BRIVE 414 127 092
TVA intra-communautaire FR 50 414 127 092

ORFEA Acoustique Normandie-Bretagne
SARL au capital de 50 000 €
SIRET 499 732 493 000 22 | RCS CAEN 499 732 493
TVA intra-communautaire FR 23 499 732 493

NACE 7112B | NAF 742C | TVA payée sur les encaissements